

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de TRIGANCE**

*Séance du mardi 28 février 2023*

*L'an deux mil vingt-trois et le mardi 28 février à 16 h 00*

*le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane LAVAL, Maire.*

Nombres de membres

Afférents au C.M. : 11

Membres en exercice : 11

qui ont pris part à

la délibération : 11

Présents : Christian VARAGNAC, Michel BERNARD, Gilbert SUZAN, Luc BASTIANI, Rosalie POZZO et Corinne TORRES.

Absents : B. CLAP donne pouvoir à G. SUZAN, AG. ESCUDIE donne pouvoir à C. VARAGNAC, C. GUERIN donne pouvoir à L. BASTIANI et M. PELLETIER donne pouvoir à S. LAVAL.

Madame Coralie BOSCHATEL a été nommé secrétaire.

Objet de la délibération :

**Autorisation de demande de défrichement pour l'élargissement de la piste d'accès au parc solaire au lieu-dit « Siouné ».**

En application de l'article 130-1 du code de l'urbanisme et de l'article I311-1 du Code Forestier, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de parc solaire photovoltaïque sur la commune de Trigance au lieu-dit « Siouné », il est nécessaire de déposer une demande d'autorisation de défrichement complémentaire à celle enregistrée le 25/07/2022, afin d'élargir la piste d'accès au gabarit requis par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var sur la parcelle suivante :

Lieu-dit	Section	Numéro parcelle	Surface de la parcelle (ha)	Surface concernée par la demande de défrichement pour l'élargissement de la piste d'accès au site (ha)
Siouné	C	881	339,5391	1,2881

Le plan cadastral est joint en annexe à la présente délibération.

« SOLAIRE D016 » procédera à la demande d'autorisation de défrichement au nom de la commune de Trigance.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Autorise Solaire D06 à procéder à la demande d'autorisation de défrichement complémentaire au nom de la commune,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme à l'original

Le Maire  
Stéphane LAVAL

